



**PRÉFÈTE
DE LA RÉGION
CENTRE-VAL
DE LOIRE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

FDVA

FONDS POUR LE
DÉVELOPPEMENT
DE LA VIE
ASSOCIATIVE

Appels à projets FDVA 2024

« Formation des bénévoles - PLURIANNUALITÉ »

11 janvier 2024

<https://www.ac-orleans-tours.fr/article/appels-a-projets-destines-aux-associations-fdva-fonjep-123061>

FDVA = 2 appels à projets distincts

FDVA
Fonds
pour le
Développement
de la
Vie
Associative

**Appel à projets
Formation des
bénévoles**



**Appel à projets
Fonctionnement &
projets innovants**



ou

ou

Soutien annuel
Aide forfaitaire : **600 € / jour de formation**
Association régionale : 4 actions maximum
Association locale ou départementale : 8 actions max

Soutien pluri-annuel
Plan de formation sur 3 ans
3 types de publics à former (1 objectif/public)
Aide non forfaitaire / Nombre d'actions illimité

Axe 1
Soutien au fonctionnement des petites associations
(2 ETP max)
Aide : **1 000 € à 7 000 € par association**
*Fonctionnement = ensemble des activités de l'association
(et non un projet en particulier)*

Axe 2
Soutien aux projets innovants des associations
Aide : **1 000 € à 10 000 € par projet**
(1 seul projet par association)
Projet innovant = projet qui apporte une réponse :
• à des besoins non satisfaits ou non couverts actuellement ;
• et/ou à des enjeux nouveaux/structurants pour le monde asso

FDVA 1

Formation des bénévoles

Soutien aux actions de formation des bénévoles associatifs, portées par les associations elles-mêmes

Les associations SPORTIVES ne sont PAS ÉLIGIBLES

Actions de formation éligibles

(annuel ou pluriannuel)

- Formations à **caractère régional, départemental ou local**
- Formations **collectives** (présentiel/distanciel/mixte)
- Destinées aux **bénévoles réguliers** de l'association
- **Partage d'expériences** possible
- Nécessité de **co-financements**

Non éligibles :

- *Formations individuelles ou bénéficiant à un individu (BAFA, PSC1)*
- *Formations organisées à l'étranger*
- *Réunions et activités habituelles liées au fonctionnement de l'asso (instances statutaires, actions d'information sur le projet associatif...)*

Projets annuels – modalités & priorités

- **Modalités :**

- Formations spécifiques ou techniques
- Entre 12* et 25 stagiaires (*éventuellement 6 si justifié)
- Sessions : minimum ½ journée / max 5 journées
- Forfait jour de 600€
- 80% maximum de fonds publics => nécessité de co-financer a minima à hauteur de 20% par des fonds privés

- **Priorités :**

- Formations : mutualisées

- **Nombre d'actions :**

- À l'échelon dép : max 8 actions par structure
- À l'échelon rég : max 4 actions par structure (sauf si absence de structures départementales)

Projets annuels – durée des formations

Une action de formation peut comporter **une ou plusieurs sessions** et être organisée en **un ou plusieurs modules**.

Session

= un programme de formation identique
= un groupe de bénévoles
= peut être découpée en modules

Minimum : 1/2 journée (3h)

Maximum : 5 jours

Module

= phase de la formation
= la somme des modules forme une session

Durée : de 2h à 3h chacun

Projets pluriannuels

Uniquement pour les associations ayant l'habitude de déposer chaque année des demandes de formation assez proches

• Modalités :

- **Plan de formations prévisionnel sur 3 ans**

Structuré par **type de public** et par **objectif général d'acquisition** de compétences (1 objectif unique par type de public)

Cf. schéma sur la diapo suivante

- Durée minimale d'une journée de formation & Nbr de stagiaire = sont conservés **à titre indicatif**

• Financement et évaluation :

- **Calcul de la subvention** selon la qualité du plan de formation, du coût de l'action prévisionnelle, des objectifs visés
- Les **co-financements** restent nécessaires (idem projets annuels)
- Signature d'une **Convention Pluriannuelle d'Objectifs (CPO)**
- **Compte-rendu financier** annuel
- Versement possible de la subvention en **2 fois chaque année**

Demande de subvention FDVA 1 pluriannuelle (3 fiches maximum)

Fiche 1

Public = **nouveaux bénévoles**

Objectif général
d'acquisition de
compétences (1 seul)

Action 1 Action 2 Action 3

1 seul
Budget
pour
3 ans

ou

Budget
année 1
Budget
année 2
Budget
année 3

Compte-rendu
financier année 1

Compte-rendu
financier année 2

Compte-rendu
financier année 3

Fiche 2

Public = **bénévoles réguliers**

Objectif général
d'acquisition de
compétences (1 seul)

Action 1 Action 2 Action 3

1 seul
Budget
pour
3 ans

ou

Budget
année 1
Budget
année 2
Budget
année 3

Compte-rendu
financier année 1

Compte-rendu
financier année 2

Compte-rendu
financier année 3

Fiche 3

Public = **élus dirigeants**

Objectif général
d'acquisition de
compétences (1 seul)

Action 1 Action 2 Action 3

1 seul
Budget
pour
3 ans

ou

Budget
année 1
Budget
année 2
Budget
année 3

Compte-rendu
financier année 1

Compte-rendu
financier année 2

Compte-rendu
financier année 3

- **1 seul dossier** par association
- **1 public = 1 objectif** global d'acquisition
- **Nombre d'actions** par fiche = **illimité**
Les actions proposées peuvent être différentes chaque année
Possibilité de ne pas proposer d'action sur une des années
- Pas de mini-maxi pour le **nombre de bénévoles** à former
- **1 budget prévisionnel global**
ou 1 budget prévisionnel **par année** si variation selon les années
(le montant sollicité par année peut alors varier)
- **Soutien financier** en fonction de la qualité du programme proposé et des possibilités budgétaires du financeur
- **Indicateurs d'évaluation** proposés par l'association
- **1 compte-rendu financier par an**
Permet de réviser si nécessaire les objectifs au fur et à mesure



Vos questions

FDVA 1 et 2
Critères
d'éligibilité

Associations éligibles

Association loi 1901, à jour de ses **déclarations au greffe**

Respect des critères du **Tronc Commun d'Agrément**
(cf. diapositive suivante)

Souscrire au **Contrat d'Engagement Républicain**

Posséder un **n° SIRET**
(être à jour de ses déclarations à l'INSEE)

Siège dans un département de la région
(de l'association ou de l'un de ses établissements)

S'il s'agit d'une section d'une association omnisport :
la demande doit être portée par l'association omnisport

Associations régionales
=> appel à projets dédié

Tronc Commun d'Agrément : critères

Objet d'intérêt général

- ✓ Gestion désintéressée
- ✓ But non lucratif
- ✓ Ouverture à tous, absence de discrimination
- ✓ Respect des libertés individuelles
- ✓ Action qui ne se limite pas à la défense du seul intérêt collectif de ses membres

Fonctionnement démocratique

- ✓ AG une fois par an
- ✓ Droit de vote à tous les membres à jour de leurs obligations
- ✓ Élection de la moitié au moins des administrateurs par l'AG
- ✓ Renouvellement régulier des administrateurs
- ✓ Approbation du rapport annuel d'activités par l'AG

Transparence financière

- ✓ Établissement d'un budget annuel et de comptes financiers
- ✓ Communication de ces états financiers aux membres et approbation par l'AG

Contrat d'Engagement Républicain

7 engagements à respecter

1 - Respect des lois de la République

Aucune action manifestement contraire à la loi, violente ou susceptible d'entraîner des troubles graves à l'ordre public

Ne pas remettre en cause le caractère laïque de la République

2 - Liberté de conscience

Liberté de conscience des membres et des tiers
Pas d'acte de prosélytisme abusif exercé sous la contrainte, la menace ou la pression

3 - Liberté des membres de l'association

Possibilité de quitter librement l'association
Pas d'exclusion arbitraire

4 - Égalité et non-discrimination

Dans son fonctionnement interne et ses rapports avec les tiers :

pas de différences de traitement fondées sur un des critères listés

pas de cautionnement ni d'encouragement aux discriminations

Lutte, selon ses moyens, contre toute forme de violence à caractère sexuel ou sexiste

5 - Fraternité et prévention de la violence

Esprit de fraternité et de civisme

Ne provoquer ni haine, ni violence

Rejet de toutes formes de racisme et d'antisémitisme

6 - Respect de la dignité de la personne humaine

Protéger la santé et l'intégrité physique et psychique de ses membres et bénéficiaires (notamment personnes en situation de handicap et mineurs)

7 - Respect des symboles de la République

drapeau tricolore / hymne national / devise de la République

Associations non éligibles

- Les associations considérées comme **nationales** par leurs statuts
- Les associations qui seraient identifiées comme « **para-administratives** »
- Les associations défendant et/ou représentant un **secteur professionnel** (tels les syndicats professionnels)
- Les associations **culturelles**
- Les associations assurant le **financement de partis politiques**
- Les associations fonctionnant essentiellement au profit d'un **cercle restreint de personnes**
 - ✓ *Exemples : association d'anciens élèves ou asso de soutien à un enfant malade car elles ne sont accessibles qu'à un cercle fermé de personnes*
 - ✓ *Contre-exemple : association sportive car elle est accessible à tous (tous ceux qui le souhaitent)*

FDVA 2

Fonctionnement & projets innovants

Associations sportives éligibles

Axe 1

**Soutien au fonctionnement
des petites associations**

Aide : 1 000 € à 7 000 € par association

Axe 2

**Soutien aux projets innovants des
associations**

Aide : 1 000 € à 10 000 € par projet
(1 seul projet par association)

**L'association qui dépose une demande sur l'axe 1
ne peut pas déposer une demande sur l'axe 2**

Priorités communes aux deux axes

Seront appréciés en priorité :

- ✓ La **qualité** des projets et leur **impact social**
- ✓ Les projets **fédérant plusieurs associations** autour d'un projet commun ;
- ✓ La justification d'un **besoin de financement**

Ne seront pas prioritaires :

Assos/projets déjà fortement soutenus par les fonds publics, notamment :

- *si total des aides publiques > 80 % du total du budget de l'association*
- *si déjà financé(e)s dans le cadre de dispositifs soutenus par l'État*

Priorités communes aux deux axes

Les projets doivent **obligatoirement** présenter une **utilité sociale**
(explications dans les prochaines diapos)

Notamment, ils doivent :

- ✓ **contribuer au dynamisme de la vie locale**, à la consolidation de la vie associative locale et à la création de richesses sociales ou économiques durables pour le territoire, notamment les territoires ruraux, moins peuplés ou plus enclavés géographiquement ;
- ✓ **œuvrer auprès d'un large public** et non pas seulement au bénéfice de ses seuls membres ;
- ✓ **impliquer un nombre significatif de bénévoles et d'habitants.**

➡ La description du projet et les pièces complémentaires
devront être soignées afin de
faire clairement ressortir ces éléments.

Priorités axe 1 (fonctionnement)

- **Prioritaires** = associations employant **au max 2 ETP** (personnel permanent)
- **Non prioritaires** = associations employant **entre 2 et 3 ETP**
- **Exclues** = associations employant **plus de 3 ETP**

Priorités axe 2 (innovation)

- **Projets innovants** des associations
 - = Répondent à des **besoins non satisfaits ou non couverts** actuellement
 - = Répondent à des **enjeux nouveaux ou structurants** pour le monde asso
- Projets visant à **accompagner les bénévoles des petites associations locales**
- Projets visant le **développement de la vie associative locale**

Qu'est-ce que l'utilité sociale ?

Un effet positif pour la société dans son ensemble

L'action aura des effets positifs :

- ➔ sur le territoire ;
- ➔ et/ou auprès d'un groupe ou de la société dans son ensemble.



L'utilité sociale dépend d'un contexte

- ➔ Ce qui est utile ici ne l'est peut-être pas ailleurs.
- ➔ Ce qui est utile aujourd'hui ne le sera peut-être pas demain.

Utilité sociale = multidimensionnelle

L'utilité sociale ne se réduit pas à un seul et unique domaine.

Il existe plusieurs façons de classer les dimensions de l'utilité sociale ; voici la classification proposée par l'Avise en 2007.

Dimension économique

- „Développement d'une dynamique économique **sur un territoire**
- „Développement de l'**emploi**
- „Création de **richesses et de services**
- „etc.

Dimension environnementale : respecter l'environnement

- „**Protection de l'environnement**
- „**Éducation à l'environnement** / sensibilisation
- „**Pratiques respectueuses de l'environnement** (covoiturage, réduction des déchets, éco-gestes...)
- „etc.

Dimension politique : faire évoluer la société

- „**Innovation** (expérimentation de nouvelles pratiques et de réponses à apporter à des besoins non ou mal satisfaits)
- „**Renforcement de l'esprit critique** / éducation populaire
- „**Promotion des valeurs d'intérêt général**
- „etc.

Utilité sociale

Dimension sociale : Lutter contre les inégalités sociales

- „**Égalité des chances** (femmes-hommes notamment)
- „**Égalité entre les territoires**
- „**Développement de l'autonomie** et de la capacité d'agir
- „etc.

Dimension sociétale : Faire société

- „**Lien social** (création de réseaux de proximité, d'entraide...)
- „**Citoyenneté et démocratie locale** (implication des habitants et des bénévoles, pratiques participatives...)
- „**Diversité culturelle**
- „etc.

Dimension d'épanouissement : favoriser le mieux-être et le développement de chacun

- „**Cadre et conditions de vie**
- „**Capacités & compétences**
- „**Expression** (culturelle, personnelle, etc.)
- „etc.

*Et concrètement,
comment on fait ?*

*Répondez aux différentes questions
de la diapositive suivante,
en faisant le lien avec les six dimensions
de l'utilité sociale.*

L'utilité sociale se mesure à plusieurs

*Pour savoir si son action est utile à la société, l'association **doit interroger différents types d'acteurs**, parties prenantes de son projet : les membres de l'association, les salariés, les usagers, les partenaires, etc. C'est en échangeant avec eux qu'elle pourra **faire ressortir l'impact de son action** sur le territoire, l'environnement, les personnes, etc.*

Que fait-on ?

Quelles actions / activités réalisées par l'association ?

Dimension économique

- ✓ Développement d'une dynamique économique **sur un territoire**
- ✓ Développement de l'**emploi**
- ✓ Création de **richesses et de services**
- ✓ etc.

Dimension environnementale : respecter l'environnement

- ✓ **Protection de l'environnement**
- ✓ **Éducation à l'environnement** / sensibilisation
- ✓ **Pratiques respectueuses de l'environnement** (covoiturage, réduction des déchets, éco-gestes...)
- ✓ etc.

Dimension politique : faire évoluer la société

- ✓ **Innovation** (expérimentation de nouvelles pratiques et de réponses à apporter à des besoins non ou mal satisfaits)
- ✓ **Renforcement de l'esprit critique** / éducation populaire
- ✓ **Promotion des valeurs d'intérêt général**
- ✓ etc.

Comment le fait-on ?

Ressources / Fonctionnement / Partenariats / Implication bénévoles & habitants / etc.

Dimension sociale : Lutter contre les inégalités sociales

- ✓ **Égalité des chances** (femmes-hommes notamment)
- ✓ **Égalité entre les territoires**
- ✓ **Développement de l'autonomie** et de la capacité d'agir
- ✓ etc.

Dimension sociétale : Faire société

- ✓ **Lien social** (création de réseaux de proximité, d'entraide...)
- ✓ **Citoyenneté et démocratie locale** (implication des habitants et des bénévoles, pratiques participatives...)
- ✓ **Diversité culturelle**
- ✓ etc.

Dimension d'épanouissement : favoriser le mieux-être et le développement de chacun

- ✓ **Cadre et conditions de vie**
- ✓ **Capacités & compétences**
- ✓ **Expression** (culturelle, personnelle, etc.)
- ✓ etc.

Utilité sociale

Que produit-on ?

Effets immédiats des actions

À quoi contribue-t-on ?

Conséquences à plus long terme imputables à l'action

Sans rechercher l'exhaustivité,

Choisissez les éléments à présenter dans votre dossier FDVA pour mettre en avant l'utilité sociale de votre association.

Faites le lien avec le diagnostic des besoins du territoire sur lequel vous vous appuyez.

Que fait-on ?

Quelles actions / activités réalisées par l'association ?

- Création d'un atelier de menuiserie partagé
- Utilisation de bois de récupération, recyclage d'objets
- Animations autour du bois
- Ateliers d'échanges de pratiques
- Journées à thème
- Stages
- Expositions artisanales

Exemple

Maison des loisirs et de la culture

« Atelier de menuiserie partagé »

(suite au chantier de construction de la péniche Belle de Grignon 2008-2018)

- Attraction du territoire / tourisme
- Animation locale (territoire rural)
- Développement des compétences
- Lien social

Comment le fait-on ?

Ressources / Fonctionnement / Partenariats /
Implication bénévoles & habitants / etc.

- Nombreux bénévoles impliqués, ainsi que des volontaires en service civique et des stagiaires
- Projet collaboratif : priorité au partage, à l'implication de chacun
- Valorisation des compétences de chacun
- Transmission des savoir-faire acquis
- Développement de partenariats (scolaires...)

- Protection de l'environnement (réemploi, recyclage)
- Développement économique
- Insertion
- Engagement bénévole et volontaire

Que produit-on ?

Effets immédiats des actions



À quoi contribue-t-on ?

Conséquences à plus long terme imputables à l'action



Exemple

Que fait-on ?

Quelles actions / activités réalisées par l'association ?

- . Création d'un atelier de menuiserie partagé
- . Utilisation de bois de récupération, recyclage d'objets
- . Animations autour du bois
- . Ateliers d'échanges de pratiques
- . Journées à thème
- . Stages
- . Expositions artisanales

Comment le fait-on ?

Ressources / Fonctionnement / Partenariats / Implication bénévoles & habitants / etc.

- . Nombreux bénévoles impliqués, ainsi que des volontaires en service civique et des stagiaires
- . Projet collaboratif : priorité au partage, à l'implication de chacun
- . Valorisation des compétences de chacun
- . Transmission des savoir-faire acquis
- . Développement de partenariats (scolaires...)

Maison des loisirs et de la culture « Atelier de menuiserie partagé »

- . Attraction du territoire / tourisme
- . Animation locale (territoire rural)
- . Développement des compétences
- . Lien social

- . Protection de l'environnement (réemploi, recyclage)
- . Développement économique
- . Insertion
- . Engagement bénévole et volontaire

Que produit-on ?

Effets immédiats des actions



À quoi contribue-t-on ?

Conséquences à plus long terme imputables à l'action



Autres exemples de projets innovants présentant une utilité sociale

Cie Akousthea	SONOsphère : Dispositif artistique interactif et sonore destiné aux publics poly-handicapés ou en perte d'autonomie afin que ces publics puissent avoir un accès direct avec une pratique musicale. Le dispositif est entièrement mobile, constitué de 4 modules indépendants et interactifs, évoquant chacun un élément de la nature et sollicitant plusieurs sens lors de son utilisation. Le programme permet en outre de faire se côtoyer des publics valides et non valides (ex : collaboration avec des musiciens professionnels, des élèves musiciens, etc.)
Ressource AAA	Créer une solution locale et innovante de sensibilisation et de recyclage du plastique : La Ressource AAA est une ressourcerie : elle valorise 94% des objets qu'elle collecte (réemploi, réutilisation, recyclage), l'objectif étant de limiter l'enfouissement et l'incinération. Les 6% d'objets restant sont essentiellement composés de plastique. Le projet vise à créer une solution locale de recyclage à l'aide d'un outillage spécifique basé sur les travaux du mouvement "preciousplastic", mêlant transition écologique et transition numérique. La demande de subvention vise à soutenir le lancement de cette nouvelle activité, notamment en proposant des ateliers de sensibilisation et de création à destination du grand public (sur 10 week-ends).
Valimage	Biodiversité en arts visuels : L'association Valimage et la municipalité de Tavers souhaitent créer une "Maison de l'image" à vocation de création, de diffusion et d'éducation artistique et culturelle. Parallèlement, la communauté de communes des Terres du Val de Loire s'engage dans la restauration écologique de trois cours d'eau. Le projet vise ici à ce que 3 artistes professionnels accompagnent 3 groupes d'une dizaine de riverains de ces cours d'eau dans la réalisation de 3 courts métrages : écriture du scénario, pré-production, tournage, montage. Une phase de médiation auprès du grand public accompagnera la projection des courts métrages.



**Vos questions
sur la notion d'utilité sociale**

En résumé

**Les questions à se poser
pour savoir si l'association
peut prétendre au FDVA**

Est-ce que l'association est éligible ?

Critères du tronc commun d'agrément + CER

Exclusion de certaines associations spécifiques

Est-ce que l'association présente une utilité sociale ?

S'appuyer sur un diagnostic des besoins / difficultés du territoire

Quelles données budgétaires ?

cf. annexe 3 de l'appel à projets

Y a-t-il un réel besoin de financement ?

L'aide est-elle calculée au plus juste ?

L'association est-elle déjà soutenue par des fonds publics ?

À plus de 80 % du total du budget ?

Déjà des financements de l'État ?

Quel axe choisir ?

Soutien au fonctionnement
= soutien au projet global de l'asso

L'association compte-t-elle moins de 2 ETP (éventuellement 3) ?

Soutien à un projet innovant
= soutien à un projet spécifique

Le projet permettra-t-il de répondre à des besoins non couverts ?

Et/ou de répondre à des enjeux nouveaux/structurants pour les assos ?

Comment remplir correctement ma demande sur Le Compte Asso ?

Qualité de la description et des pièces annexes

Vérifier si toutes les pièces obligatoires sont jointes

Complétude du dossier

Vérifier la concordance RIB/SIRET

Dépôt des dossiers

Calendrier

15 décembre 2023	Lancement des appels à projets FDVA 1 & 2
1^{er} février à 23h59	Date limite FDVA 1 (Formation des bénévoles)
12 février à 23h59	Date limite FDVA 2 (Fonctionnement & projets innovants)
Avril 2024	Information des décisions FDVA 1
Mi-juin 2024	Information des décisions FDVA 2
Eté 2024	Notifications et versement des subventions